



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Commission de formation professionnelle
du pôle "Commerce"

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 333

Genève, le 18 mars 2024

Rapport d'activité législature 2018-2023
5^e année
(1^{er} décembre 2022 – 31 janvier 2024)

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non-universitaire et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 27 mars et le 6 novembre 2023.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrat dual et plein temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage, résultats de la surveillance).
- Point de situation quant à l'introduction de la nouvelle Ordonnance de formation d'employé de commerce AFP et CFC à la rentrée 2023 et état des lieux de l'implémentation de la nouvelle ordonnance de formation pour le commerce de détail. Les directions des centres de formation professionnelle font part des éléments validés et encore en cours de discussion. Approbation des membres de la commission.

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

- La CIFIC informe que des cours de base et d'approfondissement sont proposés aux formateurs de la branche.
- Suite aux nouvelles recommandations salariales de la Société des Employés de Commerce, les membres estiment que cette dernière recommande des salaires élevés, ce qui pourrait freiner l'engagement d'apprentis de la part de petites entreprises. Toutefois, les nouveaux salaires des apprentis sont validés par la Commission, à l'exception des stages 3+1. La Commission ne s'engage pas sur les vacances et sur la prise en charge du BYOD.
- Présentation des plateformes GESTAGE et MONPARCOURS.CH par Mme Popovic et Mme Brique. Ces deux plateformes sont rattachées à l'AP-FP qui facilite la diffusion centralise les informations sur la formation professionnelle et sur les événements liés aux métiers et présente toutes les offres de stage (principalement à destination des élèves du Cycle d'Orientation).
- Point de situation en lien avec la rentrée 2024 et la nouvelle ordonnance de formation pour les employés de commerce AFP et CFC. Gestion des moyens d'enseignement. Réflexion quant aux critères pour effectuer une maturité post-CFC.
- Bilan positif de la fête de l'Apprentissage 2023; moins protocolaire, tournée vers les personnes ayant obtenu leur titre, fête plus dynamique et conviviale. Toutefois un point est à revoir; la logistique de placement pour distribuer les CFC n'est pas optimale car l'accès est difficile.
- Rapport de la présidente de la commission spécifique Vente qui fait part de grosses difficultés des formateurs à utiliser la plateforme Konvik. Le contrôle des mandats n'est pas effectué et les apprentis sont en retard pour les mandats pratiques. Il est demandé que la Faitière interpelle la BDS FCS afin de trouver des solutions. Dans l'intervalle, un commissaire pourrait être mandaté en mentorat afin d'accompagner les formateurs dans cette problématique.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

1480 Frs

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Romina FAA
Présidente